



ALLIANCE obtient !

Alors que les instances prévoient initialement un pourcentage d'absence de l'ordre de 20% pour la période estivale 2012...



*L'action combinée de vos délégués départementaux et du Bureau National d'ALLIANCE Police **Nationale**, qui avaient dès le départ réclamé un assouplissement de ces restrictions de congés pour les effectifs de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais, et surtout une prise de position rapide pour les collègues, a conduit à la décision suivante :*

un taux d'absence de 30% sur la période du 16 Juillet au 12 Août 2012.

(ce taux pourra encore éventuellement être élevé à 35% avant le 15 Mars 2012)



*ALLIANCE Police **Nationale** se félicite d'avoir été entendu dans ce dossier et reste plus que jamais à vos côtés pour la défense de vos intérêts.*



Le 8 Février 2012

Le Bureau Départemental 62

***ALLIANCE, toujours une longueur
d'avance !***